



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 80201

Texte de la question

Un an après l'enlèvement de 276 lycéennes par le groupe Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, Mme Virginie Duby-Muller rappelle à M. le ministre des affaires étrangères et du développement international l'indignation générale devant les exactions commises à l'encontre des femmes par les groupes terroristes internationaux. Selon Amnesty International, ce serait, en effet, plus de 2 000 femmes et fillettes qui auraient été enlevées dans ce pays depuis le début de l'année 2014. Aussi, elle lui demande de faire en sorte que le Gouvernement exerce toutes les pressions nécessaires pour que ces crimes odieux ne restent pas impunis.

Texte de la réponse

La France condamne dans les termes les plus forts les attaques meurtrières perpétrées par Boko Haram, quasi quotidiennement, contre les populations au Nigéria et dans les pays voisins. Les exactions à l'encontre des femmes et des enfants commises par ce groupe terroriste sont étayées et condamnées par de nombreux rapports internationaux. La France se tient aux côtés du Nigéria dans la lutte contre le terrorisme. En mai 2014, elle a organisé, à la demande du président du Nigéria, un sommet des chefs d'Etats de la région. Un plan d'action a été adopté à cette occasion s'appuyant sur des actions de coopération au niveau régional et international, y compris dans le domaine du développement. La détermination internationale et africaine à lutter contre Boko Haram n'a pas faibli depuis ce sommet. Le nouveau président nigérian, M. Muhammadu Buhari, s'est engagé à faire de la lutte contre Boko Haram une priorité et plusieurs centaines de personnes ont été libérées depuis son investiture. La lutte contre l'impunité constitue une priorité de la France afin de contribuer au respect des droits de l'Homme dans le monde, et c'est d'ailleurs un élément important du plan national d'action adopté le 4 mars 2015 pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) et suivantes dites « Femmes, Paix, Sécurité ». Au Conseil des droits de l'Homme, la France a soutenu la tenue, début avril 2015, d'une session spéciale du Conseil sur Boko Haram, ainsi que la demande adressée au haut-commissariat aux droits de l'Homme, à l'issue de cette session, de documenter les violations commises et d'en faire rapport lors de la session de septembre. Enfin, le renforcement de l'accès aux services sociaux de base au Nigeria, notamment à l'éducation, constitue un axe important de l'action de la France au niveau multilatéral. En novembre 2014, la France a appuyé l'approbation d'un financement du Partenariat mondial pour l'éducation de 93 millions d'euros pour renforcer l'accès à l'éducation au Nigeria. En janvier 2016, le Tchad, qui accueille une part importante des réfugiés nigériens, pourra bénéficier d'une procédure de financement accélérée permettant de renforcer l'accès aux services éducatifs pour les enfants réfugiés, pour un montant de 8,4 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80201

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3838

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9864